

MODE D'EMPLOI POUR LE REMPLISSAGE DU FICHIER OFFRE

Pour identifier la structure, il existe 3 niveaux :

- > **Organisme juridique**
- > **Structure** (équipement, lieu d'hébergement)
- > **GUH** (groupes d'unités d'hébergement appartenant à une même structure mais dont le type d'hébergement, le mode d'accès ou la commune (l'arrondissement pour Lyon) d'implantation diffère)

Une fiche (=un nouveau GUH) sera créée chaque fois qu'il sera possible de différencier au sein de la structure :

- **un type d'hébergement,**
 - **un mode d'accès ou**
 - **une commune différente**
- Nom de structure : La structure est le lieu d'hébergement. Attention à la façon dont vous nommez la structure dans la base « offre » car c'est ce nom qui figurera dans la base « demandes ».
- Localisation : la localisation se fait à la commune.
Si une structure a des places dans plusieurs communes, créer un GUH (= une nouvelle ligne) par commune.
- Mode d'accès : il s'agit du lieu où est examinée la demande et qui oriente le demandeur vers un hébergement. **Il peut y avoir plusieurs modes d'accès pour un même GUH.**
EX 1 : les CHRS Femmes / Familles en Isère centralisent et examinent la demande en un même lieu et orientent les demandeurs. Le mode d'accès est donc une commission d'orientation.
EX 2 : le FJT X, selon la complexité des dossiers, examine les demandes soit dans une commission interne, soit accueille les ménages en direct.
EX 3 : ADOMA est organisé en pôles territoriaux : commissions territoriales
- Type d'hébergement
- Urgence
 - Centre d'hébergement (stabilisation, CHRS et CADA)
 - Hébergement temporaire (places financées par l'ALT)
 - Hébergement transitoire
 - Hébergement longue durée (places en Maisons relais et places identifiées dans les FTM comme ayant une fonction de « lieu de vie »)

Si une structure a plusieurs types d'hébergement, créer un GUH (= une nouvelle fiche) par type d'hébergement.

EX 1 : ADOMA, dans une même structure, accueille des migrants vieillissants et des ménages précaires. Les places accueillant les migrants vieillissants sont répertoriées dans l'hébergement longue durée et les places accueillant les ménages précaires dans l'hébergement transitoire.

EX 2 : un FJT dispose de 4 places en ALT dans sa structure. Les places accueillant les ménages en ALT sont répertoriées dans l'hébergement temporaire et les autres dans l'hébergement transitoire.

EX 3 : un CHRS gère 4 places en urgence dans sa structure. Les places accueillant les ménages en urgence sont répertoriées dans l'urgence et les autres dans la catégorie centre d'hébergement.

- Forme d'hébergement : il peut y avoir plusieurs formes d'hébergement pour un même GUH

- Amplitude d'ouverture : elle se calcule en jours, à raison de 30 jours par mois. Si la structure est ouverte toute l'année, on remplira 365, sinon, on calculera le nombre de jours d'ouverture (par exemple 120 pour une structure ouverte uniquement les 4 mois d'hivers)

- Type de financement : il est possible d'indiquer plusieurs types de financement

- Ménages accueillis : il est possible d'indiquer plusieurs types de ménages accueillis

- Nombre d'unités : le nombre d'unité correspond à la somme des différentes unités d'hébergement dont dispose la structure. Par exemple, pour 3 chambres et 4 T1, la structure aura 7 unités.

- Nombre de places : il s'agit des places **gérées** par la structure.

- L'agrément : il s'agit de la reconnaissance par des institutions d'une fonction jouée par la structure (catégories réglementaires)